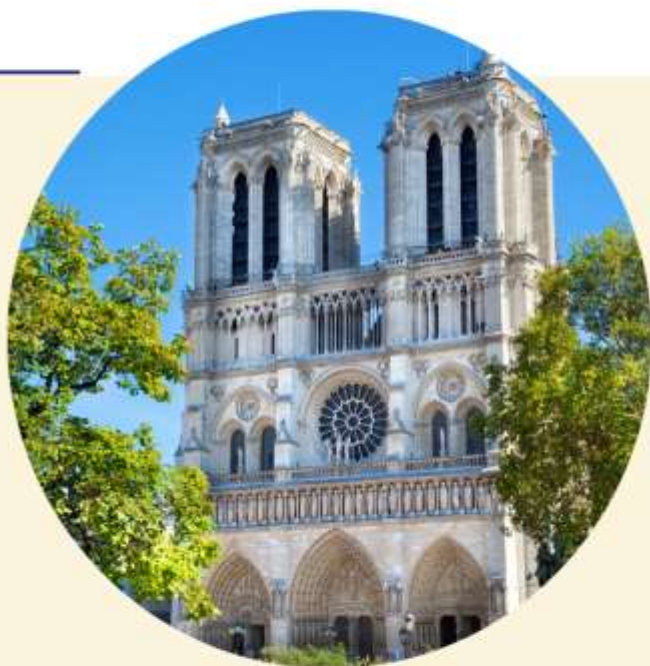




MONTLIGEON - CHARTRES - PARIS



**DU 23 AU 28
NOVEMBRE 2025**



Le service des pèlerinages du diocèse vous propose :



**Du 23 au 28 novembre, un pèlerinage vers
trois grands sanctuaires mariaux :**

**Notre-Dame de Montligeon
Notre-Dame de Chartres
Notre-Dame de Paris**

Avec deux nuits au sanctuaire de Montligeon et trois nuits à Paris (Accueil Louise de Marillac ou Accueil Barouillère dans le 6eme arrondissement).

PROGRAMME PREVISIONNEL

- **Dimanche 23 :** Départ de Brest et Quimper en début d'après-midi en autocar.
Arrivée à Montligeon avant le dîner.
- **Lundi 24 :** Journée entière à Montligeon : présentation du sanctuaire avec visite de la basilique, enseignement, chemin de Lumière, messe.
- **Mardi 25 :** Journée à Chartres : démarche jubilaire et messe dans la crypte, déjeuner et visite guidée de la cathédrale en début d'après-midi.
Arrivée à Paris avant le dîner.
- **Mercredi 26 :** Le matin, visite de la chapelle des Lazaristes (chasse de Saint Vincent de Paul) et de l'église Saint-Ignace ; pèlerinage à la chapelle de la Médaille Miraculeuse, rue du Bac, avec messe. L'après-midi, visite guidée des MEP (Missions Étrangères de Paris) puis visite guidée de l'église Saint-Etienne-du-Mont.
- **Jeudi 27 :** Le matin, visite guidée de l'église Saint-Germain-des-Près et du quartier ; passage à Saint-Sulpice.
L'après-midi, marche vers Notre-Dame avec passage à Saint-Séverin et Saint-Julien-le-Pauvre puis pèlerinage à Notre-Dame : visite guidée de l'extérieur (façade et porches) avec CASA, puis démarche pèlerine à partir de 16h30 suivie des vêpres et de la messe de 18h00.
- **Vendredi 28 :** Matinée au Sacré-Cœur avec messe.
Déjeuner sur place et retour vers le Finistère en début de soirée.

L'accompagnateur est Don Stéphane PELISSIER, recteur de ND du Folgoët

Les horaires, les lieux et le programme sont sous réserve de modifications

Dans Paris, **les déplacements se feront à pied et en transports en commun, justifiant une bonne condition physique.**

Prix total du pèlerinage : 680€

Ce prix comprend :

- La mise à disposition d'un autocar grand tourisme pendant toute la durée du pèlerinage,
- Les transports en commun (bus/métro) sur Paris,
- Les hébergements en chambre individuelle ou double en maisons religieuses,
- Les taxes de séjour,
- La pension complète du diner du premier jour au déjeuner du dernier jour,
- Les offrandes pour les visites guidées et accompagnées à Montligeon, Chartres et Paris,
- Les pourboires pour le chauffeur,
- L'assurance du service des pèlerinages (responsabilité civile, assistance, rapatriement),
- Le livret du service des pèlerinages et un foulard,
- Les frais généraux du service des pèlerinages.

Ce prix ne comprend pas :

- Les pré et post acheminements pour se rendre aux lieux de départ et de retour (Quimper et Brest),
- Les boissons,
- Les offrandes aux quêtes,
- Toutes les dépenses à caractère personnel.

Inscription

Votre inscription doit parvenir au service des pèlerinages **avant le 06 novembre 2025 avec un acompte de 275€** (cf. le bulletin d'inscription pour les modalités du règlement).

Le chèque d'acompte sera encaissé dès l'inscription.

Merci de joindre impérativement à votre inscription une photocopie de la pièce d'identité.

Règlement du solde

Le règlement du solde du pèlerinage se fera au cours de la réunion préparatoire le 13 novembre 2025.

Réunion

Pour une meilleure cohésion du groupe, il est nécessaire que nous nous rencontrions avant de partir. La réunion est fixée au jeudi 13 novembre 2025 au Juvénat de Châteaulin – 14h30.

Le programme de cette rencontre :

- Présentation des pèlerins,
- Présentation du programme,
- Répartition des chambres,
- Encaissement du solde du pèlerinage,
- Horaires de départ et de retour,
- Informations pratiques (bagages, assurances...)

Conseils

- **Être en condition physique suffisante pour rester debout, marcher pour accéder aux sites.**
- Avoir une photocopie de vos ordonnances médicales et de votre pièce d'identité en cours de validité dans votre valise.
- Nous vous remercions de nous indiquer tout régime spécial à faire respecter par nos fournisseurs pendant le pèlerinage (exemple : régime sans gluten, sans condiments, etc...).

Formalité de police

Vous devez vous munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Merci de joindre impérativement une photocopie de votre pièce d'identité à votre inscription

Vous devez pouvoir justifier de cette pièce d'identité durant le pèlerinage.

Répartition des chambres

13 chambres doubles et 24 chambres individuelles sont disponibles pour ce séjour.

Conditions d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre et entraînera une pénalité de 85€ pour frais de secrétariat.

Pour toute annulation faite à moins de quinze jours avant le départ (sauf en cas de force majeure) nous facturerons les frais éventuels retenus par les prestataires (hôtellerie, transport, assurances, ...) ainsi que la somme de 85€ pour frais de secrétariat.

Cas de force majeure obligeant la personne à rester sur place :

. **En cas de maladie, accident ou décès :**

- . de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait et de la personne vous accompagnant.
- . de vos ascendants ou descendants et / ou ceux de votre conjoint et/ou ceux de la personne vous accompagnant.
- . de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

Si la maladie interdit formellement de quitter le domicile, nécessite des soins médicaux et empêche tout déplacement par ses propres moyens.

. **En cas d'incendie, dégâts des eaux** obligeant la personne à rester sur place : à condition que l'importance des dégâts nécessite votre présence et qu'ils se soient produits dans les 48 heures précédant le départ.

Pour être remboursé, il est obligatoire de nous appeler dès que vous êtes informés de l'annulation !

Le courrier d'annulation ainsi que les justificatifs (certificat médical, décès...) seront à fournir impérativement au service des pèlerinages pour étude du remboursement.

Contact : Service Diocésain Pèlerinages

du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 09h00 à 12h30 (en dehors de ces horaires, merci de nous laisser un message sur le répondeur) au 02 98 64 58 61 et/ou par email à l'adresse : peles29@diocese-quimper.fr

Nous nous engageons à faire le maximum pour assurer le remboursement du pèlerinage en retenant un montant de 85€ pour frais de dossier augmentés du prix de l'assurance si réglée par le service et des retenues des fournisseurs divers (hôtellerie, restauration). Le règlement du litige se fera, dans la mesure du possible, dans le mois suivant la réception des justificatifs de l'annulation.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

Toute annulation volontaire, sans aucun motif, avant le départ du pèlerinage, entraînera aucun remboursement à cause des frais engagés par le service des pèlerinages.

Responsabilités du service des pèlerinages

Pour raisons politiques, militaires, guerres, sanitaires, climatiques, mécaniques ou économiques, dans l'intérêt et/ou pour la sécurité des voyageurs, le service se réserve le droit à tout moment d'annuler le voyage, d'en changer l'itinéraire, d'en interrompre le cours ou d'en modifier les prix. En cas d'annulation ou d'interruption, les participants seront remboursés :

Avant le départ : des sommes versées à l'exclusion de tous dommages et intérêts, avec un minimum de 85€ par personne, retenu à titre compensatoire d'une partie des frais d'organisation, Au cours du voyage : au prorata du nombre de jours de voyage.

Faits de grèves

Aucune compagnie d'assurance ne couvrant les frais occasionnés par une grève éventuelle, ceux-ci restent à la charge exclusive du passager. Ils lui sont facturés sur justification d'un relevé par le service des pèlerinages.

Autres conditions

Le service des pèlerinages ne saurait être tenu pour responsable en cas de défaut d'enregistrement du participant sur le lieu du départ de voyage occasionné par un retard de pré acheminement aérien, terrestre ou ferroviaire, même si ce retard résulte d'un fait de grève, de force majeure ou de cas fortuit.

En cas de non présentation du voyageur aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage

- le client ne peut prétendre à aucune indemnité.

PROCEDURE DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

- Aller sur le site du diocèse : <https://diocese-quimper.fr>
- Cliquer sur « FAIRE UN DON » en haut à droite de l'écran de la page d'accueil
- Cliquer sur « JE DONNE POUR UN PROJET »
- Dans la rubrique « MON DON » :
 - *noter le montant du pèlerinage (acompte ou solde)
 - *sélectionner « Je règle une inscription à un pèlerinage » dans le champ « A QUI DONNER ? »
- Dans la rubrique « MES COORDONNEES », remplir les champs obligatoires
Dans l'encart « COMMENTAIRE » :
 - *préciser le pèlerinage et si le règlement correspond à un acompte ou un solde
- Poursuivre par le règlement en suivant les instructions données

La conversion de Paul CLAUDEL à Notre-Dame de Paris

« Tel était le malheureux enfant qui, le 25 décembre 1886, se rendit à Notre-Dame de Paris pour y suivre les offices de Noël.

Je commençais alors à écrire et il me semblait que dans les cérémonies catholiques, considérées avec un dilettantisme supérieur, je trouverai un excitant approprié et la matière de quelques exercices décadents. C'est dans ces dispositions que, coudoyé et bousculé par la foule, j'assistai, avec un plaisir médiocre, à la grand-messe.

Puis, n'ayant rien de mieux à faire, je revins aux vêpres. Les enfants de la maîtrise en robes blanches et les élèves du petit séminaire de saint Nicolas du Chardonnet qui les assistaient, étaient en train de chanter ce que je sus plus tard être la Magnificat. J'étais moi-même debout dans la foule, près du second pilier à l'entrée du chœur à droite du côté de la sacristie.

Et c'est alors que se produisit l'événement qui domine toute ma vie. En un instant mon cœur fut touché et je crus. Je crus, d'une telle force d'adhésion, d'un tel soulèvement de tout mon être, d'une conviction si puissante, d'une telle certitude ne laissant place à aucune espèce de doute, que, depuis, tous les livres, tous les raisonnements, tous les hasards d'une vie agitée, n'ont pu ébranler ma foi, ni, à vrai dire, la toucher.

J'avais eu tout à coup le sentiment déchirant de l'innocence, de l'éternelle enfance de Dieu, une révélation ineffable.

En essayant, comme je l'ai fait souvent, de reconstituer les minutes qui suivirent cet instant extraordinaire, je retrouve les éléments suivants qui, cependant, ne formaient qu'un seul éclair, une seule arme, dont la Providence divine se servait pour atteindre et s'ouvrir enfin le cœur d'un pauvre enfant désespéré : « Que les gens qui croient sont heureux ! Si c'était vrai, pourtant ! C'est vrai ! Dieu existe, Il est là. C'est quelqu'un, c'est un être aussi personnel que moi ! Il m'aime, Il m'appelle. » Les larmes et les sanglots étaient venus et le chant si tendre de l'*Adeste* ajoutait encore à mon émotion. »



Prière à ND de Chartres :

Notre-Dame de Chartres,
Notre mère pleine de tendresse,
Je m'incline devant vous avec respect et confiance.
Répandez votre amour sur tous ceux qui vous prient
et qui repartiront avec joie.
Présentez ceux qui souffrent à Jésus votre Fils,
Consolez ceux qui pleurent,
Veillez sur nos familles et sur les personnes isolées.
Soutenez l'Eglise, le Pape, les prêtres, les religieux et suscitez des vocations.
Apportez la Paix dans le monde et dans le cœur de chacun.
Merci Marie de votre écoute bienveillante.

Prière de Jean-Paul II devant la statue de ND de Paris le 30 mai 1980 :

" Vierge Marie, au cœur de la Cité
Nous vous prions pour cette ville capitale.
Vous, l'Intacte, gardez-lui la pureté de la foi !

Vierge Marie, depuis ce bord de Seine,
Nous vous prions pour le pays de France.
Vous, Mère, enseignez-lui l'espérance !

Vierge Marie, en ce haut lieu de chrétienté,
Nous vous prions pour tous les peuples de la terre.
Vous, pleine de grâce,
obtenez qu'ils soient un dans l'Amour. "

